



RAPPORT DE MISSION LANCEMENT DE TRAVAUX



Projet d'amélioration de l'accès à l'assainissement durable pour les habitants des secteurs de Russassa et de Minazi du District de Gakenke – Province du Nord - RWANDA

Mission du 29 mai au 6 juin 2026
AQS : Françoise Petitpain Perrin
HI : Nadine Jonglez de Ligne
P2023-13

Destinataires**Partenaires**

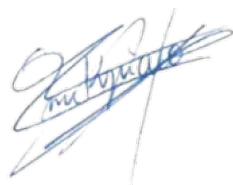
Eddy HITAYEZU, Président de Harmonious Initiatives (HI)
Dominique BRIÈRE, Vice-Président de Harmonious Initiatives (HI)
Nadine JONGLEZ DE LIGNE, Déléguée Générale et Fondatrice Harmonious Initiatives (HI)

Aquassistance

Anne KYRIACOS, Déléguée Générale Aquassistance
Carole FORTIN, Responsable Portefeuille de Projets
Eric de La Guéronnière, Président Aquassistance
Mathieu BOSSE et Antoine BOUVIER, Responsable CTO Ressources en Eau
Patrice Lalanne, Responsable CTO Systèmes hydrauliques
Hao NHIEN, Responsable CTO Organisation des services
Delphine CONTEAU - Françoise PETITPAIN-PERRIN, Responsables CTO Assainissement
Jean-Luc BESSET, Responsable CTO Déchets
Bernard AUCLAIR, Responsable CTO Hygiène et Santé

Validation Déléguée Générale Aquassistance : Anne Kyriacos

Signature :



AQUASSISTANCE
Association solidarité internationale
300 rue Paul Vaillant Couturier
92000 Nanterre - France
contact@aquassistance.org

Ce document est la propriété d'AQUASSISTANCE. Il ne peut être utilisé ou communiqué sans autorisation écrite.

Table des matières

Résumé	4
Remerciements	5
1. Préambule	6
1.1. Consistance du projet.....	6
1.2. Objectifs de la mission.....	6
1.3. Déroulement de la mission	7
2. Suivi des travaux de construction des latrines familiales.....	8
2.1. Planning et organisation.....	8
2.2. Type de latrine familiale.....	9
2.3. La construction des latrines	10
3. Les latrines publiques	16
3.1. Le centre de santé de la cellule de Munyana, secteur de Minazi	16
3.2. L'école primaire de la cellule de Gasiho, secteur de Minazi	17
3.3. L'école primaire de Rusasa	18
4. L'accès à l'eau sur le secteur de Minazi et le secteur de Rusasa	19
4.1. L'accès à l'eau dans le secteur de Rusasa.....	20
4.2. L'accès à l'eau dans le secteur de Minazi.....	20
Conclusion.....	21
ANNEXES :	22
Annexe 1 : Planning des activités (<i>jusqu'à décembre 2026</i>)	23
Annexe 2 : Journal de bord de la mission du 29 mai au 6 juin	25
Annexe 3 : Organisation d'un contrat communautaire	32
Annexe 3 bis : Projet de contrat communautaire.....	33
Annexe 4 : Organisation administrative	34
Annexe 5 : La carte du district de Gakenke montrant en vert les secteurs concernés.....	35
Annexe 6 : Organisation de la chaine logistique	36
Annexe 7 : Fiche de réception des toilettes familiales.....	37
Annexe 8 : Code de construction du Rwanda pour les latrines VIP.....	38

Résumé

La population des secteurs de Rusasa et Minazi, district de Gakenke, Province du Nord au Rwanda concernée par le périmètre du projet se trouve dans des conditions précaires d'accès à l'assainissement.

Le projet USAFI II porté par Harmonious Initiatives a pour objectif la construction de 500 latrines familiales et de 3 blocs de latrines publiques dans ces 2 secteurs.

Beaucoup de temps s'étant écoulé depuis la mission d'expertise en 2023 d'une part et d'autre part au vu de la défection du partenaire local APEFA, une mission sur place était nécessaire.

Cette mission a permis de rencontrer l'ensemble des partenaires institutionnels et de valider avec eux la nécessité de réaliser le projet et de trouver avec eux une organisation locale permettant la réalisation du projet dans le cadre d'un contrat dit communautaire.

Le 04 juin 2026, le lancement de la construction du premier lot de 20 latrines familiales sur le secteur de Minazi a également pu avoir lieu en notre présence et nous avons pu réceptionner sur place une grande partie des matériaux nécessaires. Il faut maintenant mettre en place un suivi à distance efficace et réfléchir à la meilleure solution pour la réalisation des latrines publiques.

Remerciements

L'équipe d'Aquassistance tient à remercier toutes les personnes rencontrées au cours de sa mission qui, sans leur collaboration et leur assistance, n'aurait pu être menée à bonne fin. Elles nous ont réservé le meilleur accueil et ont fait preuve d'une grande disponibilité pour nous fournir les renseignements qui nous étaient nécessaires pour bâtir ce projet et nous prodiguer des conseils.

Parmi toutes ces personnes :

- Nadine JONGLEZ DE LIGNE, Fondatrice et Déléguée Générale de l'association Harmonious Initiatives, porteur du projet, pour sa parfaite organisation de notre mission en lien avec les différents acteurs locaux,
- Le gouverneur de la province du Nord, Maurice Mugabowagahunde, qui soutient activement le projet,
- La maire de Gakenke, Vestine Mukandayisenga, pour son accueil et son support,
- L'exécutif manager de Minazi, Etienne Ngangizi Kabobora, pour son accompagnement au cours de nos journées sur le terrain,
- Le Secrétaire Exécutif du secteur de Rusasa, Uwimana Dieudonné,
- Le responsable des affaires sociales de Minazi, Aimable
- Le Land officer du secteur de Minazi, Clément Bonheur,
- La Land officer du secteur de Rusasa, Chantale,
- Les chefs maçons (Capitas) Faustin Ntihakose et Mathias Munyarukundo pour leur patience.

Les différents directeurs et chefs d'établissements des écoles, et du centre de santé que nous avons pu rencontrer au cours de notre mission, dont les informations se sont avérées importantes pour la construction à venir des latrines publiques.

1. Préambule

1.1. Consistance du projet

Suite à la mission d'expertise effectuée avec l'association Harmonius Initiative (HI) en Septembre 2023, le Conseil d'administration d'Aquassistance a donné son feu vert en septembre 2024 pour participer avec Harmonious Initiative à un projet de construction de 500 latrines individuelles et de 3 blocs de latrines publiques (2 écoles et 1 centre de santé) dans les secteurs de Minazi et de Rusasa, district de Gakenke, Province de Nord au Rwanda, dans le cadre du projet USAFI UP II porté par l'association Harmonious Initiatives qui vise à améliorer les conditions de vie en milieu rural de Gakenke et favoriser l'accès à un assainissement durable.

Aquassistance se positionne sur ce projet en expertise technique pour la construction des latrines publiques sachant que par ailleurs Harmonius initiative a déjà réalisé la construction de 150 latrines familiales sur le secteur de Mataba, district de Gakenke.

Aquassistance participe également financièrement à ce projet à hauteur de 39 k Euros sur un montant hors valorisation de 222 k Euros dont l'apport principal vient du FORIM.

Le financement global a été obtenu en mars et juin 2025 avec notamment le soutien du Secours Populaire Fédération de l'Essonne à hauteur de 50k Euros et depuis un certain nombre d'échanges et de réunions de travail ont eu lieu pour les études avec l'association APEFA, partenaire identifié localement pour la construction par Harmonious Initiatives. Les échanges ont été compliqués avec APEFA et finalement APEFA s'est retiré récemment du projet.

Suite à cette décision et en commun accord avec Aquassistance, Harmonious Initiative (HI) a repris la gestion locale du projet en lien avec le district pour dans un premier temps la construction des 500 latrines familiales : 200 latrines seront construites sur le secteur de Minazi et 300 latrines sur le secteur de Rusasa.

Ce changement de stratégie vise à réaliser des économies d'échelle, compte tenu de la flambée des prix des matériaux de construction et du transport.

1.2. Objectifs de la mission

Les objectifs de cette mission étaient d'une part de lancer la construction des 500 latrines familiales et d'autre part de revisiter les lieux pour les latrines publiques.

Beaucoup de temps s'étant écoulé depuis la mission d'expertise et les personnes ayant changé de postes dans les administrations il était nécessaire de rencontrer les partenaires institutionnels (Gouverneur de la province du Nord, Maire du district de Gakenke, Exécutifs des secteurs de Minazi et de Rusasa, directeurs d'école et de centre de santé,) pour présenter le projet et s'assurer de leur soutien et de leur participation.

Pour la construction des latrines familiales, une nouvelle organisation locale doit être mise en place du fait de la défection de l'association APEFA. Dans ce contexte, Harmonious Initiatives (HI) devait s'accorder avec les différents acteurs sur les grandes lignes du contrat communautaire, dont la trame a été fournie par le district de Gakenke. HI a déjà utilisé l'approche communautaire en 2024 et en 2026 pour la construction d'une école maternelle adaptée aux enfants porteurs de handicap dans le secteur de Muhondo, district de Gakenke.

Notre présence sur place lors de la construction des premières latrines devait permettre de s'assurer de la durabilité des matériaux et des modes de construction mais aussi permettre l'optimisation des coûts d'achat des matières premières et de déterminer le prix de revient d'une toilette individuelle sur un premier lot de construction de 20 toilettes.

En ce qui concerne les latrines publiques il s'agissait de valider les 3 sites et de comprendre la filière de vidange le cas échéant. Enfin il était nécessaire d'avoir une vision plus claire d'un planning pour les mois à venir (*voir annexe 1*).

1.3. Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée sur place du 29 mai au 6 juin 2026.

En annexe 2 se trouve le journal de bord de la mission avec chaque jour les personnes rencontrées et les actions réalisées.

Globalement la mission s'est bien déroulée puisque nous avons pu rencontrer les différents échelons institutionnels concernés par le projet et que ceux-ci nous ont tous assurés de leur soutien et de leur participation.

Il faut néanmoins noter une échéance électorale proche qui pourrait entraîner un changement d'interlocuteur à la mairie de Gakenke.

La présentation du principe du contrat communautaire a été réalisée dans les deux secteurs ainsi qu'auprès de la maire du district. Cette approche, recommandée et utilisée dans l'ensemble des collectivités locales du Rwanda, présente de nombreux avantages, notamment l'appropriation du projet par les bénéficiaires et la création d'emplois locaux. L'organisation détaillée du contrat communautaire est présentée *en annexe 3* ainsi qu'un projet de contrat *en annexe 3 bis*. Ce type de contrat implique les différentes strates de l'organisation administrative du district, décrites *en annexe 4*.

La rédaction définitive du contrat sera faite par HI après la réalisation des 20 premières toilettes réalisées.

Sur place des fournisseurs alternatifs ont pu être identifiés notamment pour les briques cuites permettant d'optimiser les coûts ou pour le sable et les graviers auprès d'une « carrière » alluviale.

La rencontre avec les maçons chargés de construire les latrines a également été très positive ainsi que le suivi avec eux des premières étapes de construction.

Le seul bémol concerne les temps de transport depuis Kigali, où nous étions logées : près de trois heures étaient nécessaires pour atteindre Minazi après un premier trajet de deux heures, soit un total de cinq à six heures de déplacement par journée de visite de terrain, sur une piste très abîmée.

Pour les prochaines missions, il serait souhaitable d'organiser un hébergement plus proche, par exemple dans la ville de Musanze, particulièrement pour les interventions dans le secteur de Rusasa. D'importants travaux sont actuellement en cours sur la piste menant à Rusasa, ce qui devrait considérablement améliorer la situation.

Par mesure de prudence, il reste toutefois recommandé de privilégier un hébergement dans les grandes villes pour des raisons de sécurité.

A noter que cette mission s'est déroulée sans l'aide ni la présence de l'association APEFA ce qui confirme bien leur volonté de ne plus participer à ce projet.

2. Suivi des travaux de construction des latrines familiales

2.1. Planning et organisation

Nous avons effectué le suivi des travaux sur 3 journées, précédées par 2 jours de visite de prise de contact avec les secrétaires exécutifs des 2 secteurs concernés.

500 nouveaux bénéficiaires (200 dans le secteur de Minazi et 300 dans le secteur de Rusasa) ont été identifiés et sélectionnés sur la base du seul critère de vulnérabilité dans les deux secteurs. Les listes des bénéficiaires ont ensuite été établies par les deux secteurs et validées par le District.

En annexe 5 se trouve une carte du district de Gakenke avec les 2 secteurs concernés par le projet.

Un enjeu majeur du projet est la difficulté à accéder au plus près des bénéficiaires.

Les achats de matériaux se font en gros mais les gros camions ne peuvent pas prendre la piste.

Il est donc nécessaire de les décharger et de les stocker de façon intermédiaire à Muhondo, autre secteur du district de Gakenke, qui en compte 19 ; puis de les recharger sur des plus petits camions pour prendre la piste jusqu'aux bureaux des cellules. Le dernier km de transport est fait par les bénéficiaires à pied entre le bureau de la cellule et leurs maisons.

L'organisation de la chaîne logistique se trouve en *annexe 6*. A noter que la situation risque d'être moins compliquée sur le secteur de Rusasa étant donné les travaux en cours sur la piste.

Les travaux d'excavation des toilettes sur le secteur de Minazi ont commencé le 25 mai afin de nous permettre de lancer le projet pendant notre visite de terrain et devrait se dérouler jusqu'à mi-juillet.

Il y avait 6 fosses de creusées à notre arrivée le 1 juin sur le secteur de Minazi, cellule de Munyana.

Dès la fin de construction des latrines à Minazi les travaux commenceront à Rusasa, l'objectif étant de construire le plus possible de latrines avant le début de la saison des pluies mi-septembre.

Sur le secteur de Minazi, 9 équipes de 2 maçons sont dédiées à la construction et 2 maçons supplémentaires appelés « kapitas » les forment durant une journée et les supervisent.

Il est prévu de travailler par lots de 20 latrines, un nouveau lot ne pouvant être démarré que si les latrines du lot précédant sont terminées et réceptionnées.

A ce jour l'estimation du temps nécessaire pour la construction d'une latrine est de 3 jours pour une équipe de 2 maçons et d'un aide maçon, soit en théorie 18 latrines par semaine, un test avec la construction des 20 premières latrines est nécessaire pour valider cette hypothèse. A noter que le travail se fait 6 jours sur 7.

Dans le cadre de la valorisation, les autorités locales mobiliseront la communauté à travers les travaux communautaires umuganda, afin de :

- Effectuer l'excavation des fosses jusqu'à 6 mètres pour les bénéficiaires ayant des difficultés physiques
- Effectuer l'excavation des fosses jusqu'à 3 mètres pour tous les autres bénéficiaires restants.
- Construire les briques d'adobe
- Transporter les matériaux jusqu'à leur maison.

L'Umuganda, tradition de travaux communautaires et de solidarité au service de la collectivité, est inscrite dans la constitution Rwandaise.

Si des bénéficiaires sont trop faibles pour participer à la construction, ils sont aidés par les autres.

Quatre niveaux de vérification sont prévus avant réception définitive :

- niveau 1 par les chefs maçons ou Capitas
- niveau 2 par le land officer (secteur)
- niveau 3 par le service de Santé (district)
- niveau 4 par HI : consultant externe, à recruter.

Une fiche de réception a été établie, elle se trouve *en annexe 7*.

2.2. Type de latrine familiale

Il est prévu la construction de latrines améliorées dites Ventilated Improved Pit (VIP) ce qui est une innovation puisque à ce jour la ventilation des latrines familiales (et même publiques) est rarement prévue.

Ces latrines ne sont ni étanches, ni vidangeables, elles ne sont donc pas équipées de trappe de vidange.

En effet, toutes les personnes rencontrées ont réagi de façon très négative à l'intérêt de pouvoir vidanger les latrines et de valoriser cette matière organique.

Leur profondeur est de 6 mètres pour un diamètre de 1 mètre soit un volume de fosse de 4,71 m³.

Si on compte 4 personnes par famille selon le recensement de la population de 2023 par famille et 60 litres par habitant et par an on obtient une durée de remplissage de l'ordre de 15 ans en appliquant la formule : $\text{Volume} = 1,25 * (0.06 * 4 * \text{Durée en années})$.

Le code de construction du Rwanda donne des instructions pour la construction de latrines VIP. Elles sont reprises *en annexe 7*.

Warning 1 : Les latrines prévues ne sont pas conformes au code de la construction puisqu'elles sont décrites vidangeables dans le code.

Lors de l'inauguration de l'école de Muhondo, le Gouverneur a rappelé que le NST2 est la principale feuille de route des projets de développement au Rwanda.

Le NST2 (National Strategy for Transformation 2024–2029), objectif n°27 tel que présenté à la page 57 du *Five Years Government Programme – Abridged Version*, fixe en matière d'assainissement un objectif principal de « **Increased access to sanitation services** » (augmentation de l'accès aux services d'assainissement) et un objectif sectoriel de « **universal access to improved sanitation facilities** » (accès universel aux installations d'assainissement améliorées).

Ces orientations montrent que le NST2 privilégie une approche basée sur l'accès et l'amélioration des services d'assainissement, sans prescrire de contraintes techniques spécifiques sur le type d'ouvrages sanitaires. Il n'y est pas fait mention d'une exigence de toilettes vidangeables ou de non-conformité des solutions non vidangeables. L'accent est mis sur les installations « améliorées », incluant notamment des technologies comme les latrines VIP et autres solutions adaptées au contexte local.

Enfin, des échanges avec le Ministère des Infrastructures en présence d'AQS ont confirmé que des solutions techniques alternatives peuvent être acceptées dès lors qu'elles permettent d'atteindre les objectifs nationaux d'assainissement.

Warning 2 : La hauteur de la dalle béton recommandée dans le code est de 125 mm, il est prévu 100 mm par les maçons. Ce point va être vérifié auprès des autorités locales.

2.3. La construction des latrines

2.3.1. Les matériaux utilisés

Les murs de la cabine sont construits en briques de type adobe (rukarakara) fabriquées à partir de terre et d'herbe et séchées au soleil. Le code de construction recommande l'usage de matériaux locaux, ce qui limite les transports et ici l'énergie nécessaire au séchage.

Les murs seront recouverts d'un crépi, notamment pour limiter l'action de la pluie.

La taille des adobes est 40*20*16 mm



Les briques de terre cuite sont fabriquées dans des « fours » ouverts : les briques sont entassées sur du bois et le feu est mis au bois pour cuire les briques.



Le sable est un sable non argileux.



Les graviers proviennent de la casse de grosses pierres. Une origine alluviale serait possible mais nécessiterait le transport par la piste depuis la rivière située à environ 1h45 des secteurs par la piste, ce n'est donc pas la solution retenue actuellement.



Les portes sont en bois et fabriquées par le menuisier localement.
Elles sont ajourées en partie supérieure pour permettre à l'air de circuler.
Elles peuvent être fermées de l'extérieur par un cadenas pour éviter que d'autres familles utilisent la toilette.



Les tôles sont approvisionnées depuis Kigali et mesurent 2,5 mètres*1 mètre.
Il faut 2 tôles par latrine.



Le ciment, les fers à béton, le roofing, les tuyaux de ventilation et la quincaillerie sont acheminés depuis Kigali.

Tuyau de ventilation : Diamètre 100 mm, longueur 5,82 mètres. Ils seront coupés en 2 et terminés par un T pour éviter à l'eau de rentrer dans la fosse.



2.3.2. La construction

Nous avons assisté lors de la mission à la construction de 2 latrines situées dans la cellule de Munyana jusqu'à l'étape de coulage de la dalle béton sur la fosse.

La liste ci-dessous reprend les étapes auxquelles nous avons assisté, avec des photos significatives et quelques recommandations à respecter.

- Choix du lieu d'implantation de la toilette → Respecter une distance par rapport à l'habitation (3 à 5 mètres).



- Creusement de la fosse :
 - diamètre 1 mètre, profondeur 6 mètres,
 - diamètre du couronnement 1,6 mètres (300 mm de chaque côté)

→ Par mesure de sécurité toujours travailler à 2 personnes au moins vue la profondeur de la fosse / Risque de chute



- Couronnement : 2 solutions ont été testées : briques cuites ou pierres

→ La solution brique cuite a été retenue, elle utilise moins de mortier (moins de vide à combler).
Il faut 275 briques pour faire 5 hauteurs (diamètre du couronnement 1600 mm).
Attention à la sécurité, risque de chute



- Coulage de la dalle béton sur 2 m²

→ Réserves faites :

Ne pas trop rapprocher le trou de défécation du mur.

Ne pas trop éloigner le trou de ventilation du mur pour pouvoir le fixer



- Coulage de la dalle béton sur 2 m² : le béton est fabriqué en respectant les proportions suivantes : pour 1 sac de ciment, 1 brouette de sable et 2 brouettes de gravier.

→ Il faut doubler ces quantités pour une dalle de 2 m² de 10 cm d'épaisseur

→ La dalle fait 100 mm, le code de construction préconise 125 mm.



- Réception des portes chez le menuisier :

→ Targette à prévoir à l'intérieur pour l'intimité



Les dimensions intérieures d'une latrine sont : 1,2 mètres de largeur par 1,55 mètres de longueur.
Les dimensions extérieures d'une latrine sont : 1,6 mètres de largeur par 1,95 mètres de longueur.
Ces dimensions respectent le code de la construction.

3. Les latrines scolaires

La mission a permis de valider et de revisiter les 3 endroits sélectionnés pour l'installation des latrines scolaires.

La construction des latrines scolaires se fera dès que les latrines familiales seront terminées, théoriquement après mi-septembre 2026.

Etant donnée la qualité des matériaux de construction employés pour les latrines publique il est envisageable une construction sur le dernier trimestre 2026.

Etant donné le départ du projet de l'association APEFA qui avait réalisé les plans des blocs latrines, il serait intéressant d'utiliser nos plans types associés au cahier des charges pour consulter localement. Pour rappel nos plans types sont pour 2+1 latrines ce qui ne correspond pas exactement à la demande comme on va le voir ci-après.

De façon générale les latrines sont toujours situées à l'arrière des écoles ou des centres de santé obligeant les enfants ou les malades à faire de grands trajets et sont très mal entretenues.

Par ailleurs à ce jour aucune filière de vidangeurs n'intervient dans ces cellules très difficiles d'accès. Le projet actuel consiste à réaliser 3 nouvelles latrines en supplément des latrines existantes. La gestion de ces latrines sera incluse dans la formation à la maintenance des nouvelles latrines.

3.1. Le centre de santé de la cellule de Munyana, secteur de Minazi

Le centre de santé possède déjà des latrines mais en nombre insuffisant. La demande est de construire 2*3 latrines (3 pour les femmes et 3 pour les hommes) afin d'être conforme aux recommandations de l'UNICEF.

Le site est assez limité et l'espace disponible fait 2,8 m*5,7 m.

Les toilettes existantes ne sont ni ventilées, ni vidangeables.

Les 2 latrines pour les femmes et 2 latrines pour les hommes



Espace disponible assez restreint (2,8 m*5,7m) mais ma proposition d'installer un bloc à l'entrée du centre de santé a été refusée avec énergie.



3.2. L'école primaire de la cellule de Gasiho, secteur de Minazi

Cette école primaire est vraiment très pauvre comme le montre l'état plus que vétuste des bâtiments et des salles de classe.
Elle accueille 606 élèves dont 6 élèves handicapés.

Un des bâtiments très abîmé de l'école primaire de la cellule de Gasiho



97 enfants du niveau CP en classe, école primaire de la cellule de Gasiho lors de la séance de sensibilisation au lavage de mains.



Les latrines existantes sont vidangeables et possèdent un tuyau de ventilation terminé par un T.

La fosse des latrines est vidangée une fois par an. En revanche, la matière extraite est tout simplement mise dans une petite vallée juste en contre bas des latrines.

Si on considère la recommandation de l'UNICEF qui prévoit 1 latrine pour 50 enfants, le besoin en latrines pour 606 élèves est de 12 latrines.

La demande est la construction de 8 nouvelles latrines (4 pour les filles et 4 pour les garçons).

L'emplacement pour le nouveau bloc est situé à proximité du bloc existant un peu en hauteur et la place n'est pas limitée.

Le bloc latrine existant avec les trappes de vidange et le tuyau de ventilation terminé par un T. Vue depuis le lieu d'implantation du futur bloc latrine



3.3. L'école primaire de Rusasa

L'école primaire accueille 1000 élèves. Le nombre de latrines nécessaires est de 20. Sachant qu'il existe actuellement 12 latrines, le besoin est de construire 2*4 latrines + 1 latrine pour handicapé.

L'espace disponible perpendiculairement aux toilettes existantes est de 10 mètres *4 mètres.

Les toilettes existantes ne sont ni ventilées ni vidangeables.



La place disponible perpendiculairement à l'ancien bloc toilettes est de 10 m par 4 mètres



4. L'accès à l'eau sur le secteur de Minazi et le secteur de Rusasa

La problématique de l'accès à l'eau est liée à la configuration géographique et à l'implantation de l'habitat : les rivières et les sources se trouvent en fond de vallée alors que les villages ont été construits au sommet ou sur les flancs des collines, il est donc nécessaire de remonter l'eau d'une HMT importante (plus de 400 m de Colonne d'eau) depuis les sources.

De façon générale l'ensemble des bâtiments publics est équipé de grosses citernes de réserve d'eau de pluie, raccordées à des points d'usage.



4.1. L'accès à l'eau dans le secteur de Rusasa

Sur le secteur de Rusasa l'amenée d'eau de source a été réalisée en 2025 et de nombreuses bornes fontaine sont visibles.



4.2. L'accès à l'eau dans le secteur de Minazi

Dès notre arrivée au secteur de Minazi, le Secrétaire Exécutif nous a fait part de sa surprise concernant le projet de latrines alors que pour lui le sujet prioritaire pour Minazi est l'accès à l'eau, par ailleurs lors de la rencontre avec la maire de Gakenke il a été évoqué un projet mais il prendra beaucoup de temps vu les montants nécessaires.

Lors de la mission d'expertise différentes défaillances du réseau avaient déjà été identifiées.

Conclusion

La mission a permis de lancer « officiellement » la construction des 500 latrines familiales, et plus spécifiquement des 200 dans le secteur de Minazi.

Il faut maintenant mettre en place une organisation de suivi à distance pour s'assurer de l'avancement réel de la construction et du respect des consignes. HI se rendra sur place mi-juillet, en profitera pour s'assurer de l'avancement à Minazi et si possible lancer la construction sur le secteur de Rusasa.

En ce qui concerne la construction des 3 blocs de latrines publiques, elle pourra avoir lieu au cours du dernier trimestre 2026.

Enfin le sujet de l'accès à l'eau est prioritaire pour les habitants du secteur de Minazi, et il serait intéressant de refaire un diagnostic en même temps qu'une mission de lancement ou de réception des travaux sur l'école et /ou le centre de santé de Minazi.

ANNEXES :

Annexe 1 : Planning des activités

Annexe 2 : Journal de bord de la mission du 29 mai au 5 juin

Annexe 3 : Organisation d'un contrat communautaire

Annexe 3bis : Projet de contrat communautaire

Annexe 4 : Organisation administrative

Annexe 5 : Carte du district de Gakenke montrant en vert les secteurs concernés.

Annexe 6 : Organisation de la chaîne logistique

Annexe 7 : Fiche de réception des toilettes familiales

Annexe 8 : Code de construction du Rwanda pour les latrines VIP

Annexe 1 : Planning des activités (*jusqu'à décembre 2026*)

CALENDRIER DES ACTIVITES - Projet Gakenke Rwanda

★ Jalons importants

● Mission AQS/HI

▲ Livrables

Mission AQS/HI	2026																																				
	Mai				Juin				Juillet					Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre							
	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53		
Réalisation des latrines améliorées pour les ménages et latrines collectives																																					
A1.1 - Construction de 500 latrines améliorées pour les ménages à Minazi					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																
A1.1 - Construction de 500 latrines améliorées pour les ménages à Rusasa					⬢							⬢																									
A1.1 - Construction de 500 latrines améliorées pour les ménages à Rusasa											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	★	Réception des latrines familiales							
A1.2 - Construction des latrines collectives à l'école de Gasiho, Minazi																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
A1.2 - Construction des latrines collectives à l'école de Rusasa																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
A1.2 - Construction des latrines collectives au centre de santé de Munyana, Minazi																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Gestion du service d'assainissement																																					
B1 - Création d'un comité de gestion du service d'assainissement																						▲	Kick off				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
B2 - Formation du comité de pilotage et d'un comité de suivi																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
B3 - Mise en place du suivi du service d'assainissement																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Sensibilisation et Renforcement des compétences																																					
C1 - Renforcement des compétences des animateurs des clubs de santé et du comité de gestion																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
C2 - Mise en œuvre des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement (ménages, écoles, centre de santé)																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
C3 - Suivi des campagnes du renforcement des compétences et des campagnes de sensibilisation																											✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Pilotage, Suivi, Évaluation, Capitalisation et Restitution																																					
D1 - Suivi et pilotage des activités																																					
D2 - Évaluation des progrès à mi-parcours																																					
D3 - Capitalisation des bonnes pratiques et restitution des résultats																																					

Légende :

✓ : Activité prévue pour le mois.

Activité réalisée

Annexe 2 : Journal de bord de la mission du 29 mai au 6 juin

Samedi 30 mai :

Secteur de Muhondo

Inauguration de la salle de classe maternelle pour enfants handicapés de Muhondo, projet d'Harmonius Initiative (HI). Une belle opportunité pour rencontrer le gouverneur de la région Nord qui soutient à 100% notre projet de latrines dans le district de Gakenke ainsi que la responsable des affaires sociales du district de Gakenke.



Lundi 1er juin :

Secteur de Minazi

Le creusement des fosses pour les latrines familiales a déjà commencé sur la cellule de Munyana.

Rencontre avec l'exécutif manager du secteur Etienne qui est très positif mais rappelle que la problématique majeure sur Minazi est l'accès à l'eau potable.

Visite du centre de santé et du lieu pour implanter le bloc de latrines publiques (2*3 cabines). Il sera situé à proximité des blocs existants.

Visite de l'école primaire catholique sur la cellule de Munyana qui forme aussi aux métiers de la menuiserie et de la couture, cette école est relativement bien équipée.



Visite de 4 des fosses de profondeur 6 mètres déjà creusées, alerte pour ne pas mettre la latrine trop près des maisons.



Visite des locaux des bureaux des cellules de Munyana et de Gasiho où seront stockés les matériaux.



Grâce aux approvisionnements faits par Nadine nous avons pu voir sur place sable, cailloux, briques cuites, Adobes et portes des toilettes.



Les superviseurs des maçons (Faustin et Mathias) et du secteur (Aimable des affaires sociales et Bonheur le land officer) nous ont accompagnés au cours de ces différentes visites.

Mardi 2 Juin :

Secteur de Rusasa

Nous avons rencontré l'exécutif manager Dieudonné et lui avons expliqué l'organisation à mettre en place dans le cadre du contrat communautaire pour la réalisation des 300 latrines dès que les 200 du secteur de Minazi seront terminées.

Visite de l'école avec le superviseur et la land officer Chantale, rencontre du directeur et de quelques-uns des 1000 élèves.

Le bloc latrines sera situé à proximité du bloc existant (2*4 cabines +1), le directeur insiste sur le besoin d'une cabine pour handicapé, l'école ayant un agrément pour élèves handicapés.



Mercredi 3 Juin :

Secteur de Minazi

Assistons au déchargement des matériaux de constructions en provenance de Muhondo ou ils sont stockés (pas possible d'accéder à Minazi avec de gros camions par la piste).



Nous avons comparé la construction de 2 couronnements de fosse l'un avec des briques et l'autre avec des pierres. La solution brique cuites est finalement retenue en fin de journée.



Visite d'une " carrière " de sable et de graviers pour le béton au bord de la rivière XXXXX



Jeudi 4 Juin :
Secteur de Minazi.
Cellule de Munyana :
« Lancement officiel »



2 dalles de béton ont été coulées, les réservations dans le béton sont faites avec des troncs de bananier ! D'autres excavations sont en cours.



Cellule de Gasiho : visite de l'école primaire très démunie.
Rencontre avec le directeur et les enseignantes du CP.
Le bloc latrine (2*4) sera situé à proximité du bloc existant qui est vidangeable.



HI (Nadine) a apporté des savons pour chaque enfant du CP et a fait une sensibilisation au lavage de mains accompagnée d'Aimable (affaires sociales).

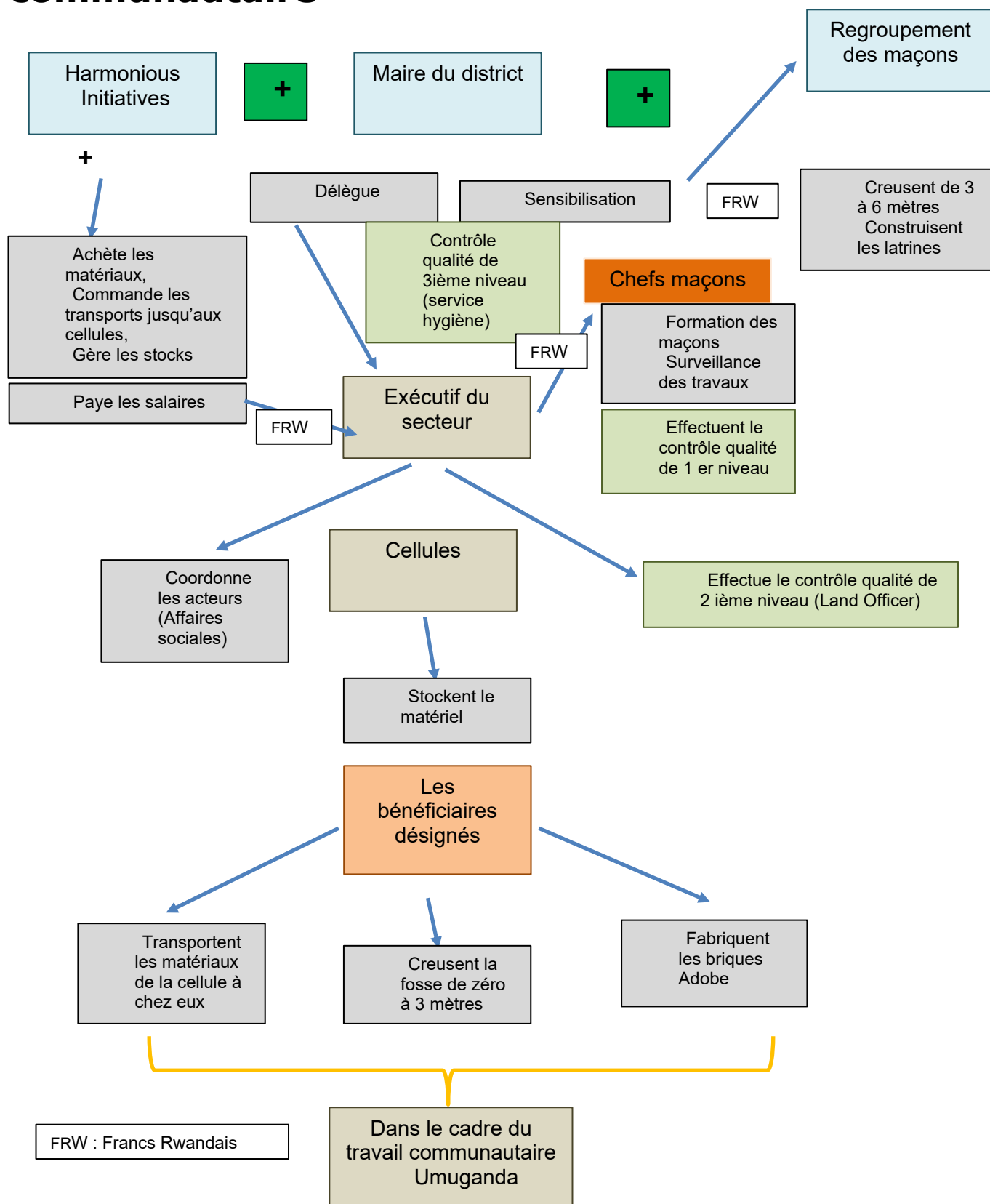


Vendredi 5 Juin :
***District de Gakenke* :**

Rencontre avec la maire de Gakenke, Vestine Mukandayisenga, qui est super motivée par le projet et souhaite que l'ensemble du service Hygiène se déplace sur le terrain, une fois par mois. Elle se rendra elle-même sur place et va s'occuper de la sensibilisation.



Annexe 3 : Organisation d'un contrat communautaire



Tous les paiements sur le territoire rwandais sont en monnaie locale, sous peine de sanctions. Néanmoins, il existe des bureaux de change ou Forex bureau pour les visiteurs du pays. Dans le cadre d'Usafi Up, la conversion se fait directement à la banque de Kigali. Pour des raisons de transparence, le taux utilisé est inscrit sur le relevé bancaire.

Annexe 3 bis : Projet de contrat communautaire

Voir document joint en cours de validation par le District et les communautés

REPUBLIQUE DU RWANDA



**PROVINCE DU NORD
DISTRICT DE GAKENKE**

**CONTRAT COMMUNAUTAIRE
POUR LA CONSTRUCTION DE 200 LATRINES**

Secteur de Minazi – Cellules de Munyana et de Gasiho



Harmonious Initiatives

Pour un Développement Durable
Solidaire et Inclusif



**Attribué aux Maçons de Minazi regroupés collectivement
Représentés par Faustin Ntihakose**

Durée du contrat : 40 jours

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le District de Gakenke,

Représenté par Madame Vestine Mukandayisenga,
Maire du District de GAKENKE,
Ci-après dénommé « le District » ;

Harmonious Initiatives,

Représentée par Madame Nadine Mutesi Jonglez de Ligne, Fondatrice,
Ci-après dénommée « Harmonious Initiatives » ;

Aquassistance,

Représentée par Madame Anne KYRIACOS, Déléguée Générale
Ci-après dénommée « Aquassistance » ;

La communauté des Maçons du Secteur de Minazi, dont la liste est en Annexe 1

Représenté par Monsieur Faustin Ntihakose,
Ci-après dénommé « les Maçons » ;

Ensemble dénommés « les Parties ».

PRÉAMBULE

Dans le cadre du projet USAFI UP II, Harmonious Initiatives a procédé à une mise en concurrence portant sur la réalisation des travaux de construction des latrines familiales améliorées. À l'issue de l'analyse de cinq (5) offres de main-d'œuvre reçues, la communauté des maçons du Secteur de Minazi a été retenue en raison de la pertinence de sa proposition, de son ancrage local et de son adéquation avec l'approche de mise en œuvre communautaire privilégiée par le projet.

Le projet USAFI UP II vise à améliorer durablement les conditions d'hygiène et d'assainissement des ménages vulnérables du Secteur de Minazi. À cette fin, les Parties conviennent de collaborer à la construction de deux cents (200) latrines familiales améliorées au bénéfice des ménages identifiés comme prioritaires par les autorités locales.

Le projet est organisé en deux phases :

- Une phase pilote de vingt (20) latrines prototypes, dont les coûts d'excavation et de fabrication des briques ont été intégralement pris en charge et versés au représentant des Maçons ;
- Une phase de cent quatre-vingts (180) latrines, construites par lot de 20, destinées aux ménages vulnérables identifiés conjointement par le District et le Secteur.

Les Parties reconnaissent l'importance du projet pour la santé publique, la dignité humaine et la protection de l'environnement.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat aura pour objet de définir les modalités de collaboration entre les Parties pour la construction de deux cents (200) latrines familiales dans le Secteur de Minazi, conformément aux caractéristiques techniques et au plan validés par le District de Gakenke, Harmonious Initiatives et Aquassistance, en Annexe 5 et Annexe 6.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉS DES PARTIES

2.1. Responsabilités du District de Gakenke

Le District de Gakenke s'engage à :

- Assurer la coordination institutionnelle avec les partenaires ;
- Participer au comité technique et au comité de pilotage ;
- Réaliser une visite de terrain de contrôle de la qualité par lot de 100 latrines (5 lots de 20), lequel déclenchera la construction des 100 latrines suivantes
- Effectuer au moins deux descentes de terrain par lot de 100 via le Département de la Santé ;
- Émettre un rapport de validation conditionnant la poursuite des travaux ;
- Participer aux réceptions provisoires et définitives ;
- Faciliter la résolution des différends ;
- Appuyer la mobilisation communautaire ;
- Élaborer, avec le Secteur de Minazi, la liste des 200 familles bénéficiaires ;
- Veiller au respect du critère de vulnérabilité ;
- Garantir la transparence, la traçabilité et la validation officielle de la liste des bénéficiaires avant tout démarrage ;
- Coorganiser les activités de sensibilisation dans les écoles et au centre de santé.

2.2. Responsabilités du Secteur de Minazi

Le Secteur de Minazi s'engage à :

- Réaliser le contrôle qualité des excavations et toilettes selon les canevas Annexe 3
- Fournir la liste des maçons et ouvriers par lot de 20 latrines ;
- Attester de la conformité des fosses via les chefs de village ;
- Recevoir les fonds de main-d'œuvre d'Harmonious Initiatives sur son compte bancaire officiel afin de payer les maçons ;
- Établir un rapport de contrôle qualité conditionnant les paiements ;
- Mobiliser la communauté pour les travaux (excavation, transport, fabrication des briques Adobe, « Rukarakara ») ;
- Coorganiser les activités de sensibilisation ;
- Faciliter la résolution des différends éventuels avec la communauté des maçons de Minazi.

2.3. Responsabilités des Maçons

Les Maçons s'engagent à :

- Réaliser les excavations et constructions selon les normes techniques ;
- Respecter les plans validés ;
- Utiliser correctement les matériaux ;
- Respecter les délais ;
- Corriger toute non-conformité ;
- Tenir un registre de chantier signé ;
- Transmettre aux différentes parties un rapport d'avancement tous les deux jours ;
- Collaborer avec les Parties et garantir la transparence.
- Numérotter les latrines de 1 à 200 latrines pour faciliter leur visite de terrain et leur contrôle
- Les 2 représentants des maçons réaliseront :
 - o Un contrôle de qualité de niveau 1, signé par le chef du village et le bénéficiaire, validé par le secteur, accompagné de la liste des maçons à payer

2.4. Responsabilités de Harmonious Initiatives

Harmonious Initiatives s'engage à :

- Coordonner le projet ;
- Assurer la liaison entre les Parties ;
- Gérer les achats et stocks ;
- Assurer le suivi-évaluation ;
- Produire le reporting financier ;
- Organiser les comités techniques et de pilotage ;
- Recruter un auditeur technique (niveau 4) ;
- Assurer la transparence globale du projet.

2.5. Responsabilités d'Aquassistance

Aquassistance s'engage à :

- Apporter une expertise technique en assainissement ;
- Valider les solutions techniques ;
- Participer au suivi-évaluation ;
- Contribuer aux contrôles qualité ;
- Participer aux réceptions de travaux ;
- Appuyer les activités de sensibilisation ;
- Valider le reporting financier.

ARTICLE 3 : COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Coût de l'excavation

Le coût de la main-d'œuvre d'excavation est fixé à quatre mille francs rwandais (4 000 FRW) par mètre.

Ce coût varie selon la catégorie de bénéficiaire définie dans la liste officielle validée par le District de Gakenke et annexée au présent contrat (Annexe 4).

Cas 1 : Excavation du lot pilote de vingt (20) latrines

Pour le lot pilote de vingt (20) latrines, le projet a pris en charge l'intégralité des travaux d'excavation à raison de six (6) mètres par latrine.

Coût par latrine : $4\,000 \text{ FRW} \times 6 \text{ mètres} = 24\,000 \text{ FRW}$;

Coût pour vingt (20) latrines : $24\,000 \text{ FRW} \times 20 = 480\,000 \text{ FRW}$.

Les montants relatifs à ce lot pilote ont déjà été exécutés et versés aux représentants des maçons.

Cas 2 : Excavation des cent quatre-vingts (180) latrines de la phase de généralisation par lot de 20 latrines

Les bénéficiaires sont répartis en deux catégories :

- ✓ Catégorie 1 : bénéficiaires vulnérables ne disposant pas de la capacité physique ou sociale de réaliser eux-mêmes les travaux d'excavation, notamment en raison de l'âge, d'un handicap, d'une maladie ou de toute autre situation de vulnérabilité reconnue par le District de Gakenke.

Pour cette catégorie, le projet prend en charge l'excavation complète de la fosse, soit six (6) mètres.

Coût unitaire : $4\,000 \text{ FRW} \times 6 \text{ mètres} = 24\,000 \text{ FRW}$ par latrine.

- ✓ Catégorie 2 : bénéficiaires disposant d'une capacité suffisante pour contribuer aux travaux.

Pour cette catégorie, le projet prend en charge uniquement trois (3) mètres d'excavation.

Coût unitaire : $4\,000 \text{ FRW} \times 3 \text{ mètres} = 12\,000 \text{ FRW}$ par latrine.

La catégorie applicable à chaque bénéficiaire est déterminée, validée et communiquée exclusivement par le District de Gakenke conformément à la liste officielle figurant en **Annexe 4 (je n'ai pas la liste finale, je mettrai le chiffre dès réception)**.

3.2 Coût de la construction

Le coût de la main-d'œuvre pour la construction des latrines du lot pilote a été fixé à 51 000 FRW par latrine. Pour les vingt (20) latrines réalisées dans cette phase, le montant total s'élève à :

$$51\,000 \text{ FRW} \times 20 = 1\,020\,000 \text{ FRW}$$

Ce montant a été transféré sur le compte bancaire du secteur de Minazi.

À la suite d'une demande formulée par les représentants des maçons, les Parties ont convenu de réviser le coût de la main-d'œuvre à 56 000 FRW par latrine pour la construction des cent quatre-vingt (180) latrines prévues dans la phase de généralisation. Cette révision s'applique exclusivement aux latrines construites après la phase pilote.

Le montant correspondant est donc :

$$56\,000 \text{ FRW} \times 180 = 10\,080\,000 \text{ FRW}$$

Ainsi, le coût total de la main-d'œuvre pour l'ensemble des travaux (phase pilote + généralisation) s'élève à :

$$1\,020\,000 \text{ FRW} + 10\,080\,000 \text{ FRW} = 11\,100\,000 \text{ FRW}$$

Ce total a été transféré en dix (10) versements, correspondant aux lots suivants :

- Lot 1 : 20 latrines → 1 020 000 FRW
- Lots 2 à 10 : 9 lots de 20 latrines (180 latrines) → 10 080 000 FRW

Soit un total de **11 100 000 FRW** couvrant la construction de l'ensemble des 200 latrines construites.

3.3 Modalités de paiement

Les paiements de la main-d'œuvre sont effectués par lot de vingt (20) latrines, sur le compte bancaire officiel du Secteur de Minazi, communiqué à Harmonious Initiatives.

Lot	Nombre de latrines	Montant par lot (FRW)	Statut du paiement
Lot 1	20 latrines	1 020 000 FRW	Transféré sur le compte bancaire du secteur
Lots 2 à 10	9 lots × 20 latrines = 180 latrines	1 120 000 FRW par lot	Transferts prévus par tranches, un lot à la fois, sur le compte bancaire du secteur de Minazi

Chaque paiement est strictement conditionné par la réception par Harmonious Initiatives et Aquassistance du rapport des travaux mis en œuvre signé, selon les étapes suivantes :

a) Contrôle qualité préalable

- Un rapport de contrôle qualité de niveau 1, établi par 2 maçons chargés de suivi du chantier, recrutés par Harmonious sur chaque latrine et validé par le chef du village en tant que témoin

- Un rapport de contrôle qualité de niveau 2, établi par le secteur de Minazi, certifiant la conformité des travaux réalisés sur le lot de 20 latrines concerné.

b) Validation et déclenchement du paiement

Après vérification Harmonious Initiatives effectue un virement des fonds au Secteur de Minazi.

c) Condition suspensive de paiement

Aucun paiement ne peut être effectué sans validation complète des travaux et sans conformité des pièces justificatives exigées par le présent contrat.

ARTICLE 4 : COÛT GLOBAL ESTIMATIF D'UNE LATRINE

Le coût global de réalisation d'une latrine familiale est estimé à la date du 22 juin à 490 000 FRW, sur la base des éléments techniques et financiers disponibles au moment de la signature du présent contrat.

Ce montant constitue une estimation provisoire et indicative, établie à des fins de planification et de suivi budgétaire. Il ne revêt pas un caractère définitif et pourra être ajusté en fonction des coûts réels constatés lors de l'exécution du projet.

Le coût total définitif d'une latrine sera déterminé à l'issue de la construction de l'ensemble des deux cents (200) latrines, sur la base des dépenses effectivement engagées et des données consolidées issues de la mise en œuvre, conformément au BOQ (Bill of Quantities).

ARTICLE 5 : APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES MATÉRIAUX

Harmonious Initiatives est responsable de l'approvisionnement, du stockage et de la mise à disposition des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, conformément aux caractéristiques techniques définies dans le BOQ du présent contrat.

Les Parties conviennent que :

- Les matériaux utilisés doivent être conformes aux normes techniques validées ;
- Les matériaux locaux sont privilégiés afin de soutenir l'économie locale et réduire les coûts logistiques ainsi que l'impact sur l'environnement ;
- Les achats sont réalisés auprès de fournisseurs identifiés, notamment des grossistes, afin de garantir des économies d'échelle et une meilleure maîtrise des coûts de transport et d'approvisionnement.

Harmonious Initiatives assure également la traçabilité, la gestion du stock et la tenue des documents relatifs aux approvisionnements, accessibles aux Parties dans le cadre du suivi du projet.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE QUALITÉ ET RÉCEPTION DES OUVRAGES

La mise en œuvre du projet fait l'objet d'un contrôle qualité organisé en quatre (4) étapes :

- Excavation de la fosse ;
- Réalisation de la dalle en béton et du pavement ;
- Construction de la cabine ;
- Ventilation et finitions.

6.1. Dispositif de contrôle

Le contrôle qualité est assuré de manière coordonnée par les entités suivantes :

- deux (2) maçons chargés du suivi quotidien des travaux sur le terrain ;
- le Secteur de Minazi, par lot de vingt (20) latrines, sur la base de trois (3) signatures (ouvrier, bénéficiaire et chef de village) ;
- le District de Gakenke, par lot de cent (100) latrines, pour les phases de construction de la cabine et de finition ;
- un superviseur technique externe indépendant, recruté par Harmonious Initiatives, par lot de vingt (20) latrines.

Chaque étape du processus donne lieu à un rapport écrit formalisant les constats, les éventuelles non-conformités et les recommandations correctives, selon le canevas convenu.

6.2. Réception des ouvrages

La réception des ouvrages est réalisée en présence d'un représentant de chacune des parties contractantes et comprend :

- Une réception provisoire par lot de 100 latrines contrôlées et validées ;
- Une réception définitive après achèvement et validation des deux cents (200) latrines.

ARTICLE 7 : DÉLAI ET CALENDRIER D'EXÉCUTION

La durée d'exécution du projet est fixée à quarante (40) jours ouvrés, à compter de la date de la signature du présent contrat.

Les travaux sont réalisés par une équipe composée de (20) maçons et ? aide-maçons.

Les délais d'exécution peuvent être ajustés en cas de contraintes techniques, climatiques ou logistiques dûment constatées et validées par les Parties.

ARTICLE 8 : GARANTIE ET PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES

Les Maçons garantissent la solidité, la conformité technique et la durabilité des ouvrages réalisés pour une période de **douze (12) mois** à compter de la réception définitive.

Pendant cette période, toute non-conformité ou dégradation liée à l'exécution des travaux devra être corrigée par les Maçons dans les meilleurs délais.

Les latrines construites dans le cadre du projet restent la propriété exclusive des familles bénéficiaires identifiées.

Le District de Gakenke et le Secteur de Minazi assurent, en collaboration avec les autres Parties, un accompagnement post-projet visant à garantir l'utilisation correcte, l'entretien et la durabilité des ouvrages.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES ET ENTRÉE EN VIGUEUR

9.1 Règlement des litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la présente convention est réglé à l'amiable entre les Parties.

En cas d'échec du règlement amiable, le litige est soumis aux autorités compétentes du District de Gakenke, conformément à la législation en vigueur au Rwanda.

9.2 Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des Parties.

Elle demeure valable jusqu'à la réalisation complète des obligations contractuelles, y compris la période de garantie prévue à l'article 8.

Fait à Minazi, le ____ / ____ / 2026.

Le District de Gakenke,
Représenté par
Madame Vestine Mukandayisenga,
Maire du District de GAKENKE,

Harmonious Initiatives,
Représentée par
Madame Nadine Mutesi Jonglez de Ligne,
Fondatrice,
Madame Nadine Mutesi Jonglez de Ligne,
Fondatrice,

Aquassistance,
Représentée par
Madame Anne Kyriacos
Déléguée Générale
Ci-après dénommée « Aquassistance » ;

La communauté des Maçons du Secteur de Minazi
Représenté par Monsieur Faustin Ntihakose,
Ci-après dénommé « les Maçons » ;

Liste des Annexes

Annexe 1 : Liste de la communauté des maçons

Annexe 2 : Liste des ouvriers affectés à l'excavation à recevoir

Annexe 3 : Canevas de contrôle qualité des excavations et des toilettes

Annexe 4 : Liste des personnes vulnérables, bénéficiaires directs des latrines, signée par le district

Annexe 5 : Liste des matériaux pour la construction des toilettes familiales

Annexe 6 : Plan des toilettes familiales

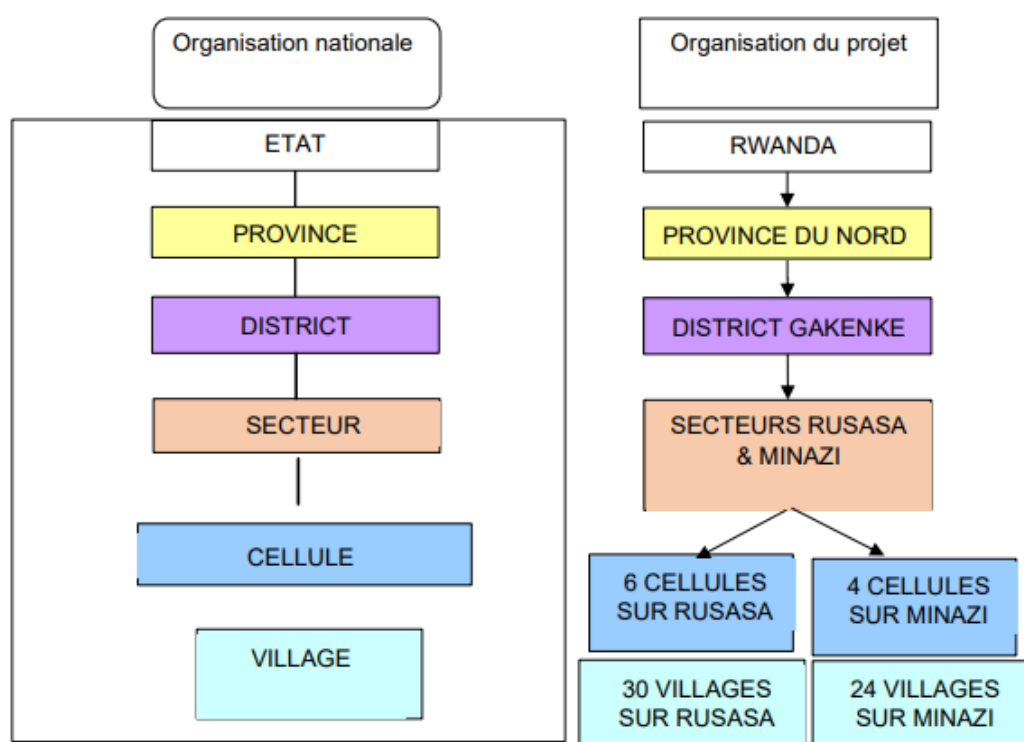
Annexe 4 : Organisation administrative

Le Rwanda est divisé en quatre provinces et la ville de Kigali :

- Province du Sud
- Province de l'Ouest
- Province du Nord
- Province de l'Est
- Ville de Kigali : son statut est particulier, étant dirigée par un maire et est composée de 3 districts.

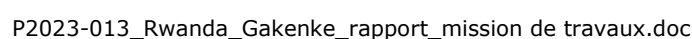
Ces provinces sont subdivisées en 30 districts et ces derniers en 416 secteurs, 2148 cellules et 14 837 villages.

L'organisation administrative dans laquelle s'inscrit le projet est donc la suivante :

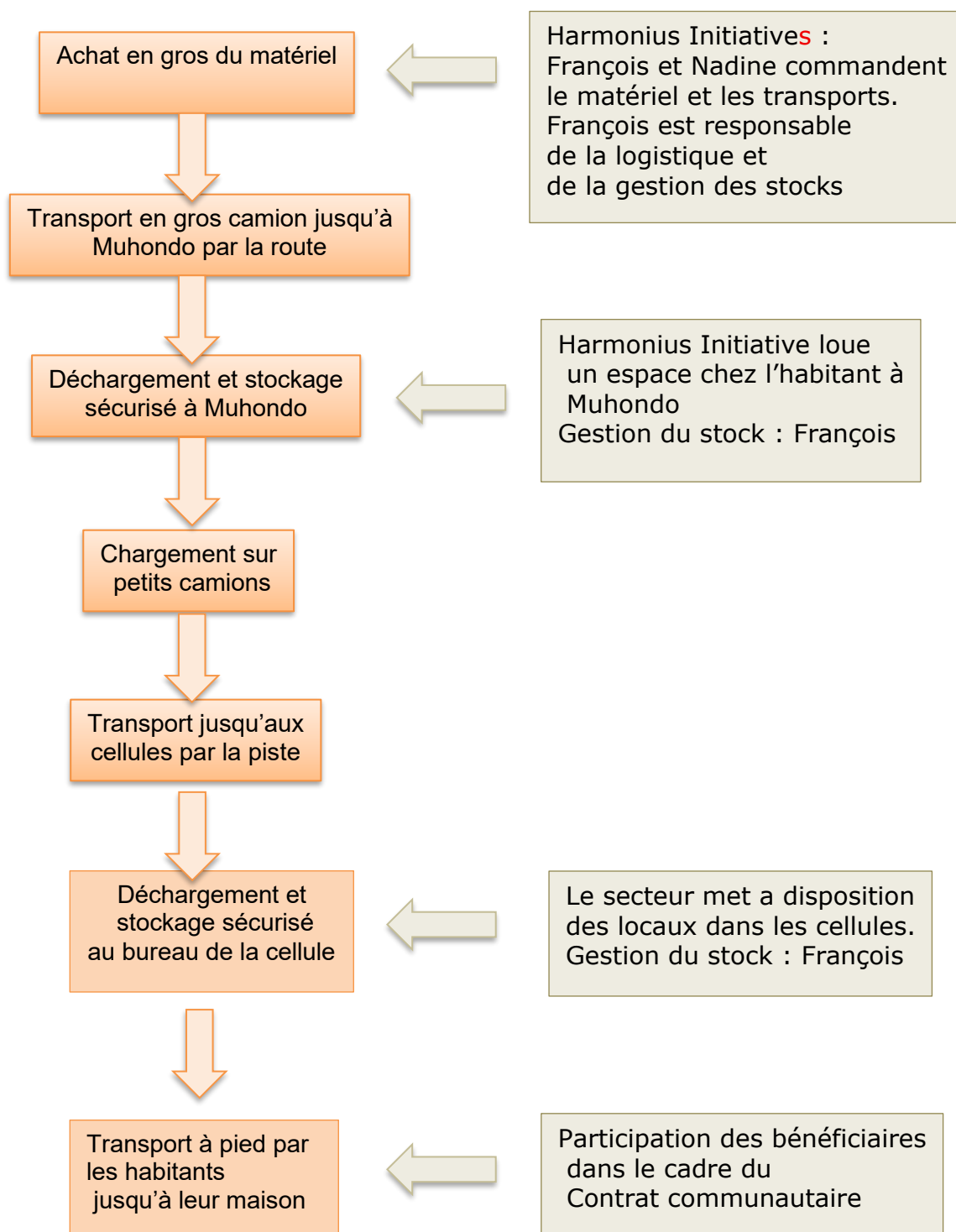


Le district de Gakenke compte 19 secteurs, 97 cellules et 617 villages.

GAKENKE DISTRICT ADMINISTRATIVE MAP



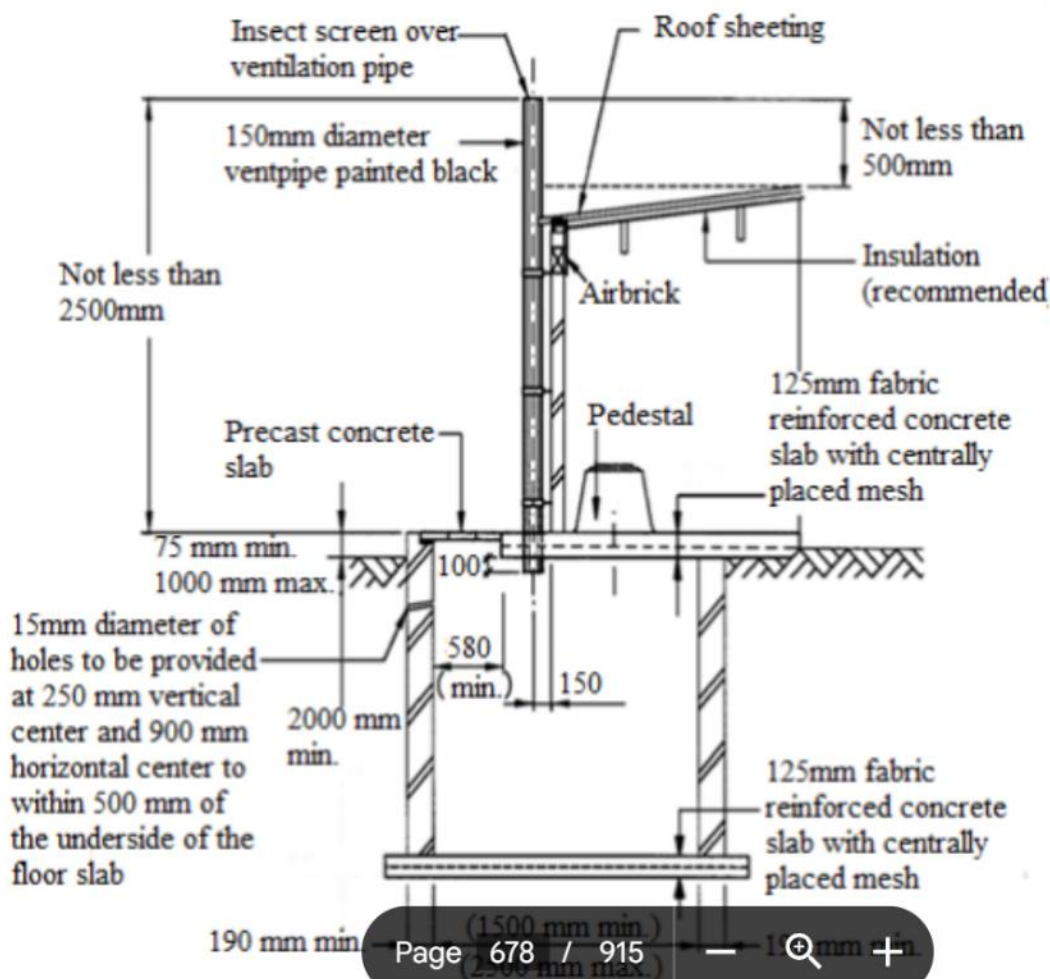
Annexe 6 : Organisation de la chaîne logistique

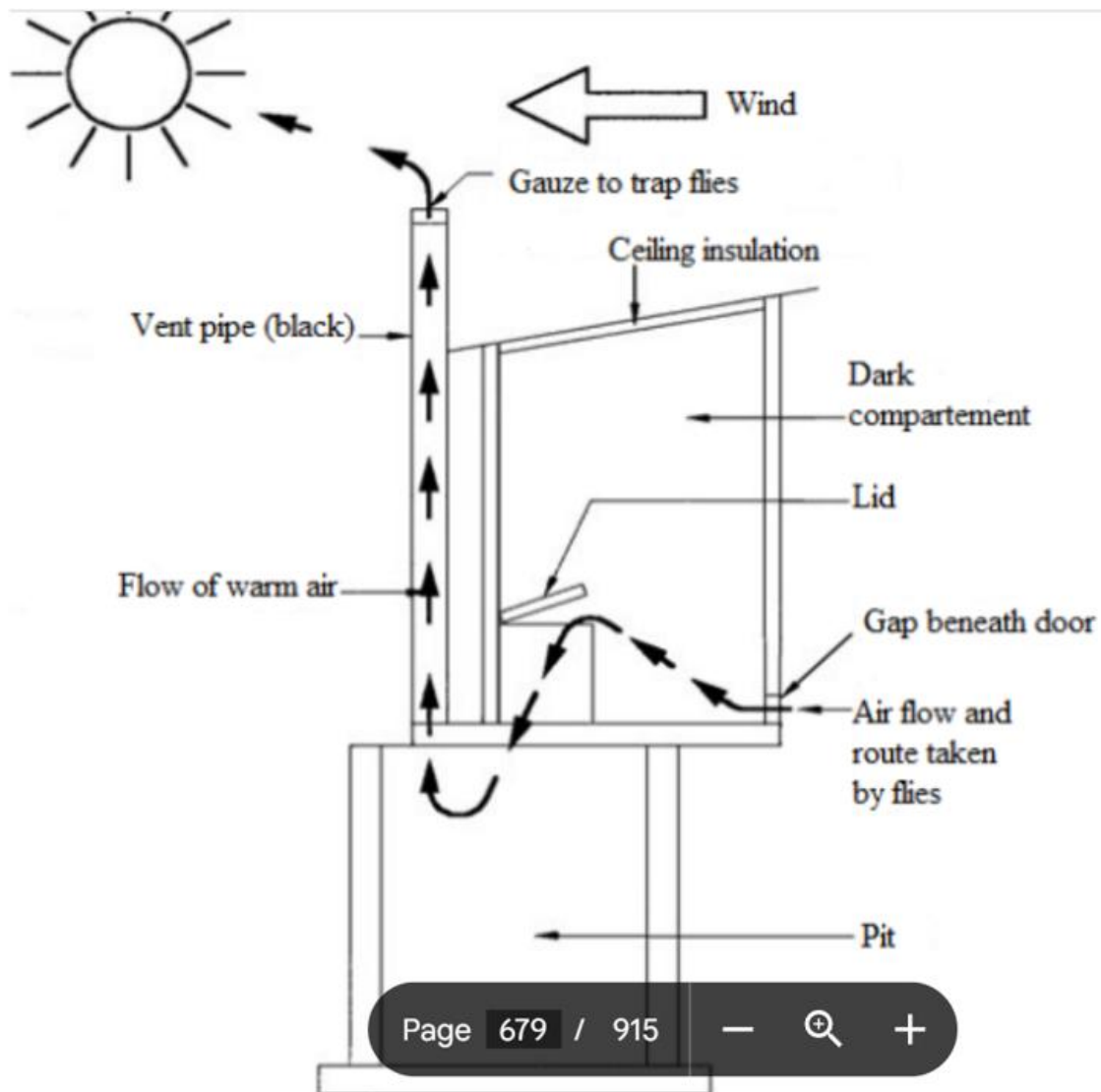


Annexe 7 : Fiche de réception des toilettes familiales

Fiche de réception de latrine familiale du type Ventilated Improved Pit				
Rwanda				
Région du nord				
District de Gakonge				
Secteur Minazi /Russassa				
Numero de la Toilette				
Pour chaque toilette à réceptionner, écrire « X » si c'est ok,				
N° de la toilette	contrôle de niveau 1	Contrôle de niveau 2	Contrôle de niveau 3	Contrôle de niveau 4
1 - Creusement de la fosse				
Distance par rapport au point d'eau suffisante				
Distance par rapport à l'habitation supérieure à 3 mètre				
Trou de diamètre 1 m sur 6 mètres de profondeur				
Couronnement diamètre 1,6 sur une hauteur de 400 à 500 m en fonction du sol				
Réalisation du couronnement en briques cuites posées de façon alternée (les joints d'une rangée à l'autre) ne sont pas en face				
2 - Dalle de béton et pavé du sol				
Dalle de béton réalisée avec les proportions suivantes : pour 1 sac de ciment, 1 brouette de sable et 2 brouette de gravier (si possible de rivière)				
Hauteur de béton d'au moins 10 cm				
Hauteur de béton d'au moins 10 cm				
Surface de béton de 2 m2 (au dessus de l'excavation(diamètre 1,6m)				
La réservation pour le tuyau de ventilation est prévue à environ 15 cm du mur à l'extérieur de la cabine				
La réservation pour le trou de défécation est bien prévue et située pas trop proche du mur				
Les 2 repose pieds sont bien positionnés : alignés, symétriques, ni trop en avant, ni trop en arrière, ni trop écartés				
Une légère pente est réalisée (5%) autour du trou de défécation pour éviter l'accumulation				
Le pavé au sol est lisse et sans fissure				
Vérification de la solidité de la dalle				
3 - Construction de la cabine				
Murs en briques Adobe ou rukarakara				
Hauteur totale supérieure à 2,1 mètres				
Largeur supérieure à 0,8 mètres				
Profondeur supérieure à 1,2 mètres				
Pente du toit vers l'arrière				
Toit surélevé et assez long pour empêcher la pluie de rentrer dans la cabine				
Haut de la porte ajouré				
Grillage anti-mouche devant chaque ouverture (en haut de la porte) ,				
Porte équipée d'une poignée et d'un anneau pour cadenas à l'extérieur,				
Targette à l'intérieur , facile à manipuler,				
Revêtement sur les briques Adobe ou rukarakara propre et lisse sol à l'intérieur de la cabine				
Surface de béton de 2 m2 (au dessus de l'excavation(diamètre 1,6m)				
Aucune fissure observée au sol (pavement) des cabines				
Aucune fissure observée sur les murs intérieurs et extérieurs				
4 - Ventilation				
Le tuyau de ventilation fait au moins 100 mm de diamètre				
Le tuyau de ventilation dépasse d'au moins 50 cm la partie la plus haute de la cabine				
Le tuyau de ventilation es fixé au mur à plusieurs hauteurs				
Le tuyau de ventilation se termine par un T pour éviter la pluie de tomber dans la fosse				
5 - Finition				
Abords de la toilette bien remblayés et compacts				
Aire de chantier nettoyée et propre				

Annexe 8 : Code de construction du Rwanda pour les latrines VIP





SECTION 4: LOCAL MATERIALS & CONSTRUCTION TECHNIQUES

- 6.15.4.1.** The use of local materials available on or near the site for construction including stone and granite, mud or clay stabilized with rice straw, corral ash and/or cement dust to improve resistance to erosion and structural properties shall be encouraged.

- 4.11.12.4.1.** Ventilated Improved Pit latrines shall be constructed with approved durable materials in conformity with sub-article 4.11.12.3 the interior finishes shall be adequate and smooth to provide a suitable hygiene and the whole superstructure shall not be less than 2.1m in height, 800mm in width and 1.2m in length.
- 4.11.12.4.2.** Ventilated Improved Pit latrines shall only be constructed where the percolation rate does not exceed 50mm/h and shall not penetrate the water table and not be built under or near trees.
- 4.11.12.4.3.** Ventilated Improved Pit latrines shall only be situated downstream at a distance not less than 30m away from a well or water source; and shall be located at least 5m away from buildings.
- 4.11.12.4.4.** VIP latrines, which have permanent structures constructed over the pits, shall have fully lined pits, shall be capable of being emptied and shall have a capacity such that the cleaning interval is not less than a year.